
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2011

À une séance extraordinaire tenue le lundi 21 mars 2011, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 30 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal de la séance du 7 mars 2011
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2011
- 4- Conseil d'agglomération – Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 22 mars 2011 à 16 h 30
- 5- Conseil d'agglomération – Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001
- 6- Conseil d'agglomération – Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001; dénonciation d'une résolution et autres, Règlements RAVQ agglomération de Québec
- 7- Direction générale – Assises annuelles 2011 de l'UMQ
- 8- Direction générale – Colloque international du Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV)
- 9- Direction générale – Demande de commandite pour la Fondation Saint-François
- 10- Trésorerie – Emprunts temporaires
- 11- Trésorerie – Dépôt du rapport d'activité du trésorier pour l'année 2010
- 12- Communications – Aide financière aux résidents du Manoir du Verger pour la production du journal interne « La voix du Manoir »
- 13- Communications – Aide financière – 20^e anniversaire de Présence-Famille et 10^e anniversaire Maison Présence-Famille – Friperie de Saint-Augustin
- 14- Communications – Demande de subvention pour les activités du Regroupement des Gens d'Affaires de Saint-Augustin (RGASA)
- 15- Greffe – Achat d'un balai de rue de type régénéré avec brosse de caniveau de chaque côté
- 16- Greffe – Adjudication de contrat pour services professionnels en ingénierie pour la réfection des infrastructures d'aqueduc et l'ajout d'une conduite sanitaire sur la route 138 de la rue du Foin vers l'Ouest sur une distance de 1 600 mètres
- 17- Greffe – Adjudication de contrat pour l'achat d'un Ford F-150 conformément à l'appel d'offres no AOVSAD-2011-186 au Service des travaux publics
- 18- Greffe – Adjudication de contrat pour l'achat de deux VUS (véhicule utilitaire sport) conformément à l'appel d'offres no AOVSAD-2011-187 au Service des travaux publics
- 19- Ressources humaines – Nomination de Mme Agathe Hardy, technicienne senior en administration au Service de la trésorerie
- 20- Ressources humaines – Embauche du coordonnateur en technologies de l'information
- 21- Ressources humaines – Embauche du technicien en administration au Service de la trésorerie (poste temporaire)
- 22- Ressources humaines – Embauche du préposé à la conciergerie au Service des bâtiments, des parcs et des espaces verts
- 23- Ressources humaines – Embauche du stagiaire au Service des ressources humaines pour la période estivale 2011
- 24- Ressources humaines – Embauche du stagiaire en environnement au Service de l'urbanisme pour la période estivale 2011
- 25- Ressources humaines – Prolongation de probation pour M. Patrick Gagnon

- 26- Développement économique – Mandat pour étude de circulation dans le parc industriel Nord
- 27- Loisirs – Approbation d'une subvention pour permettre un camp de jour à l'été 2011 à des adolescents handicapés
- 28- Travaux publics – Recommandation de paiement no 3 – Construction de la maison des jeunes L'Intrépide
- 29- Travaux publics – Recommandation de paiement no 4 – Réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II)
- 30- Urbanisme – Contrat de surveillance des parcs saison été 2011
- 31- Dossiers de la direction générale
- 32- Dossiers de la trésorerie
- 33- Dossiers du greffe
- 34- Dossiers des travaux publics
- 35- Dossiers de la culture
- 36- Dossiers des loisirs
- 37- Dossiers de l'urbanisme
- 38- Avis de motion – Retrait de l'avis de motion portant le no AMVSAD-2011-243
- 39- Avis de motion – Remplacement de l'avis de motion portant le no AMVSAD-2011-243
- 40- Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-248 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac
- 41- Adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-249 pour un montant de 880 000 \$ pour la réfection du 3e Rang, phase 1.a
- 42- Adoption du Règlement d'emprunt parapluie numéro REGVSAD-2011-250 pour un montant de 360 000 \$ pour l'achat d'équipements divers au Service des travaux publics
- 43- Avis de motion – À déterminer
- 44- Adoption du premier projet de règlement – À déterminer
- 45- Adoption du second projet de règlement – À déterminer
- 46- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 47- Période d'intervention des membres du conseil
- 48- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4013, point no 1, séance extraordinaire du 21 mars 2011
 RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 mars 2011 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2011

POINT NO 2, séance extraordinaire du 21 mars 2011
 RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011.



3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2011

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4014, point no 3, séance ordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 22 MARS 2011 À 16 H 30

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4015, point no 4, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 22 mars 2011 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 22 mars 2011 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2011;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4016, point no 5, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 22 mars 2011 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

- AUCUN

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001; DÉNONCIATION D'UNE RÉOLUTION ET AUTRES, RÈGLEMENTS RAVQ AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4017, point no 6, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 22 mars 2011 à 16 h 30

(AUCUNE)



7- DIRECTION GÉNÉRALE – ASSISES ANNUELLES 2011 DE L'UMQ

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4018, point no 7, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la tenue prochaine des assises annuelles de l'UMQ les 5, 6 et 7 mai 2011 au Centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit déléguer des élus, officiers ou représentants pour contribuer à cet événement d'importance et d'intérêt pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville délègue le maire et les conseillers pouvant assister à l'événement des assises annuelles de l'UMQ 2011 (860 \$ par participant, taxes non incluses).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8- DIRECTION GÉNÉRALE – COLLOQUE INTERNATIONAL DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PATRIMOINE VIVANT (CQPV)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4019, point no 8, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : Lettre du 10 février 2011

CONSIDÉRANT QUE le Conseil québécois du patrimoine vivant tient un colloque international sur « Les mesures de soutien au patrimoine immatériel : gouvernements, institutions et municipalités » du 14 au 17 avril 2011 dans la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque réunira divers acteurs et décideurs dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et promet des conférences et des tables rondes à la fois inspirantes et instructives à ce secteur d'intervention en plein changement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De déléguer Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, pour participer aux ateliers du colloque international le samedi 16 avril 2011 au coût de 150 \$ pour la journée.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9- DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FONDATION SAINT-FRANÇOIS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4020, point no 9, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : Lettre du 5 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Saint-François joue un rôle essentiel dans la vocation du Séminaire Saint-François en aidant plusieurs élèves à se produire sur scène;

CONSIDÉRANT QUE le 13^e spectacle-bénéfice annuel se déroulera le samedi 16 avril 2011 avec des artistes qui acceptent de prêter gratuitement leur prestation au bénéfice de cette fondation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser une commandite d'une valeur de 300 \$ pour le 13^e spectacle-bénéfice de la Fondation Saint-François qui aura lieu le 16 avril 2011 à 19 h 30. Ainsi, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures contribue à soutenir l'œuvre de la Fondation Saint-François.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10- TRÉSORERIE – EMPRUNTS TEMPORAIRES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4021, point no 10, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1708

CONSIDÉRANT QUE les dépenses effectuées pour les règlements d'emprunt suivants ont été puisées à même le compte de banque courant;

CONSIDÉRANT QUE nous devons assumer des versements importants jusqu'au premier versement des taxes pour l'année 2011 dû le 15 avril;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'effectuer les emprunts temporaires suivants :

- ▶ REGVSAD 2010-188 pour un montant de 650 000 \$;
- ▶ REGVSAD 2010-189 pour un montant de 650 000 \$;
- ▶ REGVSAD 2010-200 pour un montant de 1 295 866 \$;
- ▶ REGVSAD 2010-201 pour un montant de 1 452 500 \$;

D'autoriser Me Jean-Pierre Roy, directeur général, et Mme Manon Lemay, trésorière, à signer les réquisitions d'emprunts temporaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



11- TRÉSORERIE – DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2010

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4022, point no 11, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1722

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le trésorier doit au plus tard le 1^{er} avril de chaque année déposer devant le conseil municipal un rapport des activités de l'exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit prévoir les activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De déposer le rapport du trésorier au conseil municipal pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



12- COMMUNICATIONS – AIDE FINANCIÈRE AUX RÉSIDENTS DU MANOIR DU VERGER POUR LA PRODUCTION DU JOURNAL INTERNE « LA VOIX DU MANOIR »

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4023, point no 12, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1705

CONSIDÉRANT QUE les retraités du Manoir du Verger se sont regroupés afin de publier un journal interne portant le titre de « La voix du Manoir » traitant de leurs activités internes et de certaines activités de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour la production du journal nous a été transmise par les résidents du Manoir du Verger de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite prendre part de façon active au sein des associations de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce journal, distribué gratuitement aux résidents, sera publié aux quatre mois et qu'il se veut sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les responsables offrent à la Ville une visibilité dans leur journal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait accordé, en 2010, une aide financière de 200 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande d'aide financière et de souscrire pour un montant de 250 \$ au journal « La Voix du Manoir »;

De prêter gratuitement la salle Jobin pour trois soirs consécutifs afin que les résidents du Manoir du Verger puissent présenter une pièce de théâtre.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



13- COMMUNICATIONS – AIDE FINANCIÈRE – 20^E ANNIVERSAIRE DE PRÉSENCE-FAMILLE ET 10^E ANNIVERSAIRE MAISON PRÉSENCE-FAMILLE – FRIPERIE DE SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4024, point no 13, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1707

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Présence-Famille célébrera en avril prochain son 20^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Présence-Famille – Friperie de Saint-Augustin célébrera quant à elle son 10^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE les deux entités souhaitent organiser une activité vins et formages afin de remercier leurs bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants desdits organismes ont entrepris des démarches afin de trouver le financement nécessaire à la tenue de cette soirée, mais qu'un manque à gagner est prévu;

CONSIDÉRANT QUE des représentations ont eu lieu afin d'obtenir une aide financière de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite prendre part de façon active au sein des associations de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette activité qui se tiendra lors de la semaine de l'action bénévole où plus d'une centaine de personnes seront récompensées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande d'aide financière et de souscrire pour un montant de 2 000 \$ aux organisateurs de cette activité, soit Présence-Famille et la Maison Présence-Famille – Friperie de Saint-Augustin.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



14- COMMUNICATIONS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS DU REGROUPEMENT DES GENS D’AFFAIRES DE SAINT-AUGUSTIN (RGASA)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4025, point no 14, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1725

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière nous a été transmise par le Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin (RGASA) dans le but de leur permettre de mieux organiser et structurer certaines de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la somme demandée permettra au RGASA de voir à la mise à jour de son site Internet, de son dépliant publicitaire et de s'assurer une présence publicitaire dans les journaux locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite prendre part de façon active au sein des associations de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin est un organisme reconnu par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande d'aide financière et de souscrire pour un montant de 1 000 \$ au Regroupement des gens d'affaires de Saint-Augustin;

De demander une visibilité lorsque leur site Internet sera mis à jour.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



15- GREFFE – ACHAT D'UN BALAI DE RUE DE TYPE RÉGÉNÉRÉ AVEC BROsse DE CANIVEAU DE CHAQUE CÔTÉ

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4026, point no 15, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1719

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public pour l'achat d'un balai de rue de type régénéré avec brosse de caniveau de chaque côté;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 11 heures, le jeudi 10 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSA-2011-189 a été prévue et s'est déroulée le 10 mars 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture publique, les prix soumis par les soumissionnaires sont les suivants :

- ▶ Équipement CM pour un montant total de 209 405,54 \$, taxes incluses;
- ▶ Cubex pour un montant total de 225 956,57 \$, taxes incluses;
- ▶ Groupe Genec pour un montant total de 222 153,75 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Équipement CM n'est pas conforme aux conditions et instructions de l'appel d'offres, à savoir dans son délai de livraison, la différence de HP, la largeur des balais, la capacité de chargement et la qualité des pompes exigées;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Genec a fait une soumission conforme aux conditions et instructions de l'appel d'offres et, par conséquent, devient, le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat d'un balai de type régénéré avec brosse de caniveau de chaque côté au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Genec pour un montant total de 222 153,75 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



16- GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET L'AJOUT D'UNE CONDUITE SANITAIRE SUR LA ROUTE 138 DE LA RUE DU FOIN VERS L'OUEST SUR UNE DISTANCE DE 1 600 MÈTRES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4027, point no 16, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1720

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public portant le numéro AOVSD-2011-193 a été lancé pour les services professionnels en ingénierie pour la réfection des infrastructures d'aqueduc et ajout d'une conduite sanitaire sur la route 138 de la rue du Foin vers l'Ouest sur une distance de 1 600 mètres;

CONSIDÉRANT QUE dix firmes d'ingénierie ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT QU'après l'obtention du pointage intérimaire, les trois firmes d'ingénierie avec le meilleur pointage se positionnaient dans cet ordre :

- ▶ 3^e place : BPR
- ▶ 2^e place : Génio experts-conseils
- ▶ 1^{re} place : Cima+

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis variaient entre 111 418,65 \$ et 193 672,50 \$ pour tous les soumissionnaires et que les prix des trois compagnies ayant le meilleur pointage étaient :

- ▶ SM : 137 849,25 \$, taxes comprises;
- ▶ SNC-Lavalin : 149 241,75 \$, taxes comprises;
- ▶ Génio experts-conseils : 111 418,65 \$, taxes comprises;

CONSIDÉRANT QU'après l'établissement du pointage final, la firme Génio experts-conseils était celle détenant le meilleur pointage et que cette firme a déposé une soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier l'adjudication du contrat de services professionnels à la firme d'ingénierie Génio experts-conseils pour un montant de 111 418,65 \$, taxes comprises, pour les services professionnels pour la réfection des infrastructures d'aqueduc et l'ajout d'une conduite sanitaire sur la route 138 de la rue du Foin vers l'Ouest, sur une distance de 1 600 mètres.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



17- GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN FORD F-150 CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES NO AOVSD-2011-186 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4028, point no 17, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1727; AOVSD-2011-187

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion Ford F-150 2011;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 11 h le lundi 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSD-2011-187 a été prévue et s'est déroulée le 21 mars 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture publique, les prix soumis par les soumissionnaires sont les suivants :

- ▶ Plamondon Automobile inc. pour un montant total de 38 150,06 \$, taxes incluses;
- ▶ La Pérade Ford inc. pour un montant total de 36 452,58 \$, taxes incluses;
- ▶ JL Desjardins Auto Collection inc. pour un montant total de 37 221,58 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat d'un camion Ford F-150 2011 au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Pérade Ford inc. pour un montant total de 36 452,58 \$, taxes incluses;

QUE la Ville décrète que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-189.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



18- GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX VUS (VÉHICULE UTILITAIRE SPORT) CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES NO AOVSD-2011-187 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4029, point no 18, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1726; AOVSD-2011-186

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux véhicules utilitaires sport hybrides 2011;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises ont été invitées à soumettre leur prix avant 11 h le lundi 21 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSD-2011-186 a été prévue et s'est déroulée le 21 mars 2011 entre 11 h et 11 h 05;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture publique, les prix soumis par les soumissionnaires sont les suivants :

- ▶ Plamondon Automobile inc. pour un montant total de 84 147,28 \$, taxes incluses;
- ▶ La Pérade Ford inc. pour un montant total de 81 902,96 \$, taxes incluses;
- ▶ JL Desjardins Auto Collection inc. pour un montant total de 81 880,18 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux conditions et instructions de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour l'achat de deux véhicules utilitaires sport hybrides 2011 au plus bas soumissionnaire conforme, soit JL Desjardins Auto Collection inc. pour un montant total de 81 880,18 \$, taxes incluses;

QUE la Ville décrète que les fonds sont disponibles à même le Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-189.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



19- RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION DE MME AGATHE HARDY, TECHNICIENNE SENIOR EN ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4030, point no 19, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1700; ACVSAD-2011-177

CONSIDÉRANT QUE les besoins organisationnels ont suscité la création d'un nouveau poste de technicien senior en administration au Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT QUE la partie employeur et la partie syndicale ont travaillé en étroite collaboration afin de convenir d'une nouvelle description de tâches et d'une grille salariale;

CONSIDÉRANT la parution d'un appel de candidature à l'interne (no ACVSAD-2011-177);

CONSIDÉRANT QU'une employée a posé sa candidature pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Agathe Hardy a commencé son emploi de technicienne en administration au Service de la trésorerie à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 19 février 2008;

CONSIDÉRANT le sens des responsabilités et les compétences de Mme Hardy, et le fait qu'elle a démontré qu'elle était capable d'exécuter ces fonctions donc de relever ce défi;

CONSIDÉRANT QUE ses années d'expérience ainsi que sa formation académique lui ont permis de très bien remplir les exigences du poste en évolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver la grille salariale ainsi que la classification du poste de technicienne senior en administration ainsi que la nomination de Mme Agathe Hardy à ce poste;

De désigner M. Marcel Corriveau, maire, et Me Caroline Nadeau, greffière, comme signataires de la lettre d'entente à intervenir.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



20- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DU COORDONNATEUR EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4031, point no 20, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1701; ACVSAD-2011-172

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage de l'appel de candidature en février 2011 pour le poste de coordonnateur en technologies de l'information (no ACVSAD-2011-172);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette publication, plusieurs candidatures ont été reçues et qu'une sélection a favorisé la rencontre de trois candidats à une première entrevue et à des tests psychométriques;

CONSIDÉRANT QU'une personne a convaincu le comité de sélection en entrevue pour son cheminement professionnel conforme à nos besoins dans le secteur des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Louis-Simon Binette à titre de contractuel pour la période du 20 décembre 2010 au 28 février 2011;

CONSIDÉRANT QU'il a agi à titre de consultant en technologies de l'information et possède déjà la connaissance interne des dossiers en matière de technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont toujours présents et que les services de l'équipe informatique sont indispensables à la poursuite des activités opérationnelles de tous les autres services à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'embauche de M. Louis-Simon Binette au poste de coordonnateur, technologies de l'information, selon les conditions des cadres en vigueur à compter du 21 mars 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



21- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DU TECHNICIEN EN ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE (POSTE TEMPORAIRE)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4032, point no 21, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1714; AOVSAAD-2011-180

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne du poste temporaire de technicien en administration au Service de la trésorerie en février dernier et qu'un seul employé a posé sa candidature, M. Francis Braun, préposé à l'aréna (no ACVSAD-2011-180);

CONSIDÉRANT QUE l'employé a les qualifications requises pour occuper le poste de technicien temporaire en administration au Service de la trésorerie du fait qu'il a participé au processus de dotation en novembre 2010 et a réussi avec succès;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M. Francis Braun comme technicien temporaire en administration au Service de la trésorerie, selon la convention des fonctionnaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



22- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DU PRÉPOSÉ À LA CONCIERGERIE TEMPORAIRE AU SERVICE DES BÂTIMENTS, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4033, point no 22, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1715; AOVSAAD-2011-176

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne du poste de préposé à la conciergerie temporaire au Service des bâtiments, parcs et espaces verts en mars (no ACVSAD-2011-176);

CONSIDÉRANT QUE seulement M. Gabriel Fortin (préposé à l'aréna) a démontré un fort intérêt à faire ce travail et a posé sa candidature dans les délais fixés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher M. Gabriel Fortin comme préposé à la conciergerie temporaire au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, selon la convention des fonctionnaires en vigueur à compter du 21 mars 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



23- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DU STAGIAIRE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2011

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4034, point no 23, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1716

CONSIDÉRANT QU'en ce moment, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est en pleine croissance au niveau de son personnel;

CONSIDÉRANT QUE dans toute ville, l'unité des ressources humaines est de plus en plus sollicitée;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de stagiaires est encouragée par la Ville et qu'elle contribue à la formation de la relève des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un stagiaire peut contribuer à mettre en œuvre plusieurs projets en mouvement ou en attente au Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'embauche de M. Simon Paradis comme stagiaire au Service des ressources humaines pour la période estivale, soit du 1^{er} mai au 1^{er} août 2011. Le salaire attribué aux stagiaires est de 12 \$ l'heure conformément à la politique en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



24- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DU STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE L'URBANISME POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2011

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4035, point no 24, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1717

CONSIDÉRANT les opportunités de subventions gouvernementales pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE des projets en environnement peuvent être initiés par notre Ville pour améliorer le cadre de vie de ses citoyens et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de stagiaires est encouragée par notre Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un stagiaire peut contribuer à l'avancement des dossiers à saveur environnementale en secondant le travail du technicien en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De procéder à l'embauche de M. Pierre-Olivier Girard comme stagiaire pour la période du 10 mars 2011 au 30 avril 2011 et comme étudiant régulier pour la période estivale. Ce dernier doit être inscrit à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. L'encadrement sera assuré par M. Réjean Fortin, technicien en environnement et écoconseiller. Le salaire attribué pour ce type de poste est de 12 \$ l'heure conformément à la politique en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



25- RESSOURCES HUMAINES – PROLONGATION DE PROBATION DE M. PATRICK GAGNON

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4036, point no 25, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1696; RVSAD-2011-3990

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 7 mars dernier, la résolution portant le numéro RVSAD-2011-3990 autorisait la permanence de M. Patrick Gagnon;

CONSIDÉRANT QU'a posteriori, des éléments ont été portés à la connaissance de l'administration de la Ville, éléments qui se sont déroulés avant l'octroi de sa permanence;

CONSIDÉRANT QUE si ces événements avaient été portés à notre connaissance, une prolongation de la période de probation aurait été nécessaire afin d'en éclaircir la nature;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective permet de prolonger une période de probation pour un délai de trois mois et que cette période est nécessaire pour régulariser le statut du salarié, à savoir son nombre d'heures de travail et sa classification. Il est recommandé d'octroyer la permanence à l'employé une fois ces précisions apportées à la satisfaction des parties;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De reporter l'approbation de la permanence de M. Patrick Gagnon en prolongeant de trois mois la période de probation à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

De préciser avec le Syndicat, par lettre d'entente ou autrement, le statut du salarié, à savoir son nombre d'heures de travail et sa classification durant la prolongation de la période de probation pour adjuger par résolution dans les meilleurs délais la permanence de cet employé une fois ces questions réglées.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



26- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – MANDAT POUR ÉTUDE DE CIRCULATION DANS LE PARC INDUSTRIEL NORD

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4037, point no 26, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : Rencontre du 18 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville a rencontré une délégation du ministère des Transports du Québec sous la gouverne du sous-ministre adjoint, M. André Caron, qui lui a requis certaines précisions concernant le parc industriel Nord, notamment en ce qui a trait au tracé et à la confection des entrées de service et d'accès audit parc;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports entend agir avec célérité pour répondre aux besoins de la Ville quant à cet item et certains autres, mais que pour ce faire, des informations précises sont requises quant au débit de circulation envisagé pour le parc industriel Nord afin d'assurer la fluidité du trafic aux accès envisagés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De requérir les services de la firme SGTR GENECOR sous la gouverne de MM. Richard Lafrance ou Patrick Mathieu afin de déterminer, sur la base de l'information disponible quant aux projets envisagés pour le parc industriel Nord et en provenance de l'ingénieur M. Denis Pinard, quel est le débit de circulation envisagé et de vérifier la fluidité du trafic pour les divers scénarios d'accès envisagés pour accéder à l'autoroute 40;

De produire un rapport à cet effet avec les recommandations appropriées;

De mandater M. Denis Pinard afin de faire les vérifications nécessaires concernant le débit de circulation envisagé ainsi que de vérifier la fluidité du trafic.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



27- LOISIRS – APPROBATION D'UNE SUBVENTION POUR PERMETTRE UN CAMP DE JOUR À L'ÉTÉ

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4038, point no 27, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1710

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de Saint-Augustin ont des enfants de 13 ans et plus vivant avec des handicaps physiques ou intellectuels. Ces enfants ne peuvent plus fréquenter les camps de quartier à cause de leur âge et ils ne peuvent plus être intégrés individuellement à des groupes réguliers du camp de jour Kéno vu leur grand besoin d'encadrement;

CONSIDÉRANT QU'en 2008, Mme Christiane Ayotte de Saint-Augustin a formé un regroupement avec quelques familles dans le but de pallier à ce manque. Elle a alors entrepris des démarches auprès de la Ville de Saint-Augustin visant à faciliter l'accueil de certains jeunes de Saint-Augustin au Camp de jour Kéno sur le site du Campus Notre-Dame-de-Foy;

CONSIDÉRANT QUE les parents défraient les coûts réguliers des semaines de camp. Toutefois, un montant supplémentaire est requis pour payer les accompagnateurs, soit le ratio d'un accompagnateur pour deux enfants. Le Camp de jour Kéno fournit les locaux, le matériel, le personnel d'animation, ainsi que les services d'une animatrice sociale;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2011, deux jeunes de Saint-Augustin prévoient fréquenter le Camp de jour Kéno dans le cadre de ce programme qui porte le nom d'Ado-Max;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser Me Jean-Pierre Roy, directeur général, à effectuer le paiement d'une subvention de 2 380 \$ à Mme Christiane Ayotte pour le paiement des coûts du programme Ado-Max visant l'accompagnement de personnes ayant des handicaps physiques au camp de quartier pour l'été 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



28- TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 3 – CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES L'INTRÉPIDE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4039, point no 27, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1711

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la construction de la maison des jeunes L'Intrépide ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 3 mars 2011 pour le paiement d'un montant de 85 530,29 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, M. Jean-Claude Gauthier, recommande le paiement de 85 530,29 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 85 530,29 \$ en faveur de Meunier GPR inc. les travaux de construction de la maison des jeunes L'Intrépide à même les crédits du Règlement d'emprunt 2010-201.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**29- TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 4 –
RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION ROUTE 138 ET JEAN-JUNEAU
(PHASE I) ET RÉFECTION DE SURFACE ROUTE 138 (PHASE II)**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4040, point no 29, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1718

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II) ont été effectués avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif no 4 en date du 14 mars 2011 pour le paiement d'un montant de 36 675,35 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier, SNC-Lavalin inc., recommande le paiement de 36 675,35 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE des ordres de changement au montant de 36 885,39 \$, taxes incluses, ont déjà été transmises à cette date;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 36 675,35 \$ en faveur d'Excavation A. Beaudoin inc. pour les travaux de réaménagement de l'intersection route 138 et Jean-Juneau (phase I) et réfection de surface route 138 (phase II) à même les crédits du Règlement d'emprunt 2010-200.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**30- URBANISME – CONTRAT DE SURVEILLANCE DES PARCS SAISON ÉTÉ
2011**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4041, point no 30, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1706

CONSIDÉRANT QUE Vélo-Sécur inc. a bien rendu, jusqu'à maintenant, les services attendus pour la surveillance de nos parcs sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le support accordé par l'équipe de Vélo-Sécur inc. pour la surveillance des parcs est en complément au Service de police de Québec (volet parcs) et qu'il vise une sensibilisation des usagers à la sécurité, la paix et le bon ordre;

CONSIDÉRANT QUE Vélo-Sécur inc. est un organisme sans but lucratif pour lequel des appels d'offres ne sont pas requis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat de surveillance des parcs du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au montant total de 49 153,53 \$, taxes incluses, à l'organisme Vélo-Sécur inc. sis au 77090-1, boulevard Henri-Bourassa à Québec et représenté par M. Daniel Dion, président-directeur général, aux conditions incluses dans la proposition de service du 3 mars 2011. Cette entente couvre toute la période

du 18 juin 2011 au 5 septembre 2011 et les fins de semaine du 6 septembre 2011 au 10 octobre 2011 inclusivement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



31- DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4042, point no 31, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



32- DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4043, point no 32, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



33- DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4044, point no 33, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



34- DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4045, point no 34, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

AUCUN DOSSIER)



35- DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4046, point no 35, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



36- DOSSIERS DES LOISIRS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4047, point no 36, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



37- DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4048, point no 37, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN DOSSIER)



38- AVIS DE MOTION – RETRAIT DE L'AVIS DE MOTION PORTANT LE NO AMVSAD-2011-243

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-255, point no 38, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCES : REGVSAD-2011-240; AMVSAD-2011-243

QUE M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, retire l'avis de motion portant le no AMVSAD-2011-243 concernant l'entente avec la Ville et les promoteurs à des fins

de travaux municipaux annulant les Règlements REGVSAD-2008-120 et REGVSAD-2010-218 et régissant les normes de développement aux Campus intercommunautaires ainsi que dans certaines autres zones éventuelles de développement municipales.



39- AVIS DE MOTION – REMPLACEMENT DE L'AVIS DE MOTION PORTANT LE NO AMVSAD-2011-243

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-256, point no 39, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCES : REGVSAD-2010-240 ; AMVSAD-2011-243

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement en matière d'entente entre la Ville et un promoteur pour la réalisation de travaux municipaux lors de l'octroi de permis de construction ou de lotissement, règlement qui visera à remplacer les Règlements REGVSAD-2008-120 et REGVSAD-2010-218;

Ce règlement visera plus précisément, d'une part, à reconduire les règles actuelles en matière d'entente relative à la réalisation de travaux municipaux exigés préalablement à l'obtention de permis de construction ou de lotissement et à bonifier ces règles au besoin;

D'autre part, ce règlement prévoira, pour les zones où des développements domiciliaires ou d'autres natures sont actuellement anticipés, soit les zones PX-2, PX-1, PX-4, PX-3, RB/A-8, RB/A-4, RC-3, RC-4, AB-18 et toutes les zones contiguës à la limite Ouest de la route de Fossambault au Nord de la route 138, l'obligation pour les promoteurs de tels projets de s'assurer que des infrastructures adéquates sont en place pour que les constructions projetées puissent être desservies adéquatement en alimentation en eau et en traitement des eaux usées sans mettre en péril l'offre municipale des mêmes services pour d'autres parties du territoire.



40- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-248 AU MONTANT DE 2 300 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-FÉLIX ENTRE DE L'HÊTRIÈRE ET CHEMIN DU LAC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4049, point no 40, séance extraordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-248

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-248 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



41- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-249 POUR UN MONTANT DE 880 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU 3^E RANG, PHASE 1.A

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4050, point no 41, séance ordinaire du 21 mars 2011

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-249

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-249 pour un montant de 880 000 \$ pour la réfection du 3^e Rang, phase 1.a.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



42- ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE NUMÉRO REGVSAD-2011-250 POUR UN MONTANT DE 360 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4051, point no 42, séance ordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-250

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du Règlement d'emprunt parapluie numéro REGVSAD-2011-250 pour un montant de 360 000 \$ pour l'achat d'équipements divers au Service des travaux publics.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



43- AVIS DE MOTION À DÉTERMINER

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2011-257, point no 43, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



44- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4052, point no 44, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



45- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4053, point no 45, séance extraordinaire du 21 mars 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



46- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 46, séance extraordinaire du 21 mars 2011

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)



47- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 47, séance extraordinaire du 21 mars 2011



48- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2011-4054, point no 48, séance extraordinaire du 21 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 21^e jour du mois de mars 2011 à 20 h 45 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Caroline Nadeau, greffière